

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Aux règlements d'urbanisme
de zonage 2002-90 et de lotissement 2002-91

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 3 octobre 2023, à 20h00, en la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, à Upton, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1- Permettre au 1242, chemin Penelle sur le Lot 1 958 099:

L'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel en cour avant.

L'article 6.2.2 du règlement de zonage 2002-90 n'autorise pas de bâtiment ni de construction accessoire en cour avant.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur ces dérogations mineures peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 18 septembre au 2 octobre 2023, par l'envoi d'un courrier à la municipalité, 810, rue Lanoie, Upton, Qc, J0H 2E0 ou d'un courriel à l'adresse : info@upton.ca en indiquant leurs nom et adresse.

Tout intéressé pourra aussi se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de ladite séance du 3 octobre 2023.

Donné à Upton, ce 18 septembre 2023.



Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière